

« Remarques sur le partage ou principes de la Supervision »

de **Nadine Gabin** (*Superviseur à l'association SOS Suicide Phénix de Paris*)

La supervision engage l'association, ses membres et le superviseur. Les devoirs de l'un se comprennent dans les effets qu'ils ont pour les deux autres.

**L'association en raison de sa vocation, de sa structure et de son exercice**, doit permettre à ses membres bénévoles de travailler les questions que pose leur pratique.

Ces questions n'apparaissent pas toujours au bénévole dont l'action se satisfait parfois naturellement de sa seule présence et du bien-fondé notoire de ses buts apparents.

Non que le soupçon soit porté sur cette pratique: le superviseur n'est pas un inspecteur. Mais nous tenons pour naturel que la pratique d'une manière générale, quand elle met en jeu des sujets, ne soit pas entièrement lucide.

Parler de sa pratique, ce n'est pas faire un récit qu'on voudrait objectif de *cas* qu'on souhaiterait élucidés pour leur donner valeur d'exemples.

L'association repose sur la foi en des effets de la parole. On doit être alors convaincu que cette parole a aussi des effets pour le bénévole.

Plus que la parole de celui dont on parle, **c'est la parole du bénévole qui se trouve engagée dans le partage**. C'est là, la moindre des exigences éthiques: celui qui prétend recevoir le dire de l'autre ne doit-il pas soutenir le sien ?

Ce travail n'est ni simple ni confortable:

- il n'est pas simple parce qu'il suppose que le bénévole, au moment où il s'exprime, supporte de ne pas savoir ce qu'il a fait et qu'il l'apprenne par le truchement de ce qu'il en dit.
- il n'est pas confortable car c'est une élucidation, la position y est au sens plein, critique.

De fait, le bénévole peut avoir le sentiment d'être remis en question dans sa présence et dans sa bonne volonté. Mais on s'autorisera à dire que **le sérieux de sa pratique profitera d'autant plus à l'écoute et à l'accueil que sa bonne volonté se réservera pour la travail de partage**.

Le superviseur n'est pas un bénévole. Parce qu'il reste extérieur à l'association, à une place qui n'est pas d'animation, il est celui par qui la pratique devient interrogeable au point parfois aveugle de ses évidences, de ses présupposés et de sa routine. Sa qualité professionnelle ne l'engage pas à évaluer les compétences de chacun ni à optimiser des réponses dans le but de les modéliser. Sa fonction ne peut pas consister à donner des informations d'une manière systématique qui laisserait croire que de prétendues bonnes réponses peuvent clore le questionnement.

C'est donc au superviseur de soulever les questions qui n'apparaissent pas nécessairement au bénévole, de les relever et de les accentuer quand ce sont les autres membres du groupe qui les posent.

Le partage est un moment de rencontre, une dynamique permettant à chacun de penser sa présence dans l'association, d'en témoigner et de la maintenir vivante.

Aussi paraît-il important de souligner que **le partage est obligatoire pour tous les membres actifs qui sont à l'écoute ou à l'accueil, tant les anciens que les nouveaux.**

L'expérience a sûrement pour l'ancien bénévole l'avantage de lui rendre plus supportables les inquiétudes et la pression. Elle lui a peut-être appris à mieux repérer les difficultés. Mais elle ne garantit pas la qualité de son action quand elle n'est plus mise en question avec et devant les autres, surtout quand il a la charge de les accompagner en double écoute ou double accueil.